

Pandémie Covid-19 : plus jamais ça !

Sommaire :

1 – Les raisons majeures de la pandémie

- [– une emprise irraisonnée de l’homme sur la nature et la biodiversité]
- – une mondialisation sous la coupe du profit
- – des politiques de santé corsetées par la rentabilité

2– Une gestion erratique de la crise

- – surdité et incohérences
- – gestion politique antidémocratique
- – sous le confinement, les mesures antisociales

3– Plus jamais ça !

- – propositions au niveau national
- – propositions au niveau local

Nous n’avons pas, du moins pour l’instant, rédigé à partir de données scientifiques une partie sur

l’emprise irraisonnée de l’homme sur la nature et la biodiversité.

Nous vous faisons part dans les pages qui suivent de notre réflexion sur les aspects politiques, économiques et sociaux de cette crise.

1.2 – Une mondialisation sous la coupe du profit

Il y aura toujours des virus, mais les pandémies ne sont pas des fatalités.

1.2.1 - A quoi tient la rapidité et la facilité de l'expansion du Covid-19 ? Essentiellement au système néolibéral qui a envahi la planète et imposé une mondialisation sauvage au travers d'institutions comme l'Organisation Mondiale du Commerce ou au moyen de traités de libre-échange qui mettent à mal nos protections sanitaires, écologiques et sociales.

Produire n'importe quelle saloperie n'importe où et la transporter à l'autre bout de la planète pourvu qu'elle soit immédiatement rentable ; faire entrer les services publics dans la sphère du profit ; produire à flux tendu avec un maximum de flexibilité et une gestion permanente de la pénurie pour un profit maximum... Voilà quelques fondamentaux de la mondialisation libérale qui s'imposent à la quasi-totalité des pays de la planète.

- Ainsi on laisse voyager, en toute impunité, des centaines de milliers de pangolins braconnés en Afrique pour alimenter le marché asiatique (70 % de porteurs de virus Covid-19 chez les marchands de poissons qui les vendaient à Wuhan cachés sous leurs étals (3)).

- La division internationale du travail, née de la recherche du profit maximum, rend l'Europe dépendante sur le plan sanitaire (masques, principes actifs nécessaires pour fabriquer certains médicaments) de pays comme l'Inde ou la Chine. L'Europe ne produit même plus d'écouvillons pour les tests !

- A partir de 2012, sous la présidence de F. Hollande, on réduit au minimum le stock de masques chirurgicaux en France, car les stocks, c'est de l'argent perdu.

La production de biens de toutes sortes et l'explosion des échanges tous azimuts, de plus en plus dérégulées, ont offert au virus les meilleures conditions de son expansion. En toute logique, la première phase de la pandémie a suivi le chemin du trafic aérien là où il est très développé (au Nord comme au Sud).

1.2.2 - Le système néolibéral a laissé et laisse la plupart des pays démunis face au développement de cette pandémie. Incapables de gérer le choc, ils subissent partout des ruptures dans les différentes chaînes du productivisme : sanitaire (masques) industrielle (respirateurs), pénurie alimentaire, commerce en panne. Ce qui révèle la fragilité de ce système alimenté par le profit et les prédateurs de ce système.

Le virus de la récession mondiale généralisée est à nos portes, avec son cortège de souffrances, de misères, de famines et de désordres encore plus grand.

1.2.3 – la lutte pour réduire cette pandémie ne peut être que la solidarité, la coopération à tous les échelons de la présence humaine, au plan local comme international. Au lieu de cela on a assisté à un « chacun pour soi » général, qui est, avec la compétition (la guerre) la règle d'or du libéralisme.

- Malgré la mise en garde de l'OMS ou de certains organismes de recherche, la quasi-totalité des pays ont fait comme s'il ne s'agissait que d'une simple « grippe ! »

- L'Italie est restée bien seule lors de la première attaque d'envergure du virus sur notre continent, dans le cadre d'une Europe impuissante.

- La guerre des laboratoires continue de plus belle au vu des enjeux financiers et des profits colossaux espérés

4 - Bien sûr la mondialisation n'est pas tout, mais elle reste le cadre général et contraignant dans lequel chaque pays se débat comme il peut. Certains ont opté pour le confinement, d'autres pour l'immunisation de masse. Les plus prévoyants avaient limité les réductions drastiques des dépenses de santé et conservé une capacité hospitalière suffisante. D'autres sont à la limite de voir leur système de santé exploser.

5 - La pandémie est loin d'avoir produit tous ses effets, notamment dans les pays les moins développés, là justement où les règles et les contraintes imposées par les pays les plus riches et les plus puissants ont mis à mal leurs services publics, leur souveraineté alimentaire et leur capacité de production sanitaire.

1.3 - Des politiques de santé corsetées par la rentabilité

1.3.1 – Un système de santé mis à mal

Depuis 1983, les politiques de santé ultralibérales ont quasiment démantelé le socle du système sanitaire français issu du CNR (Conseil National de la Résistance) fondé sur la Sécurité Sociale de 1945. (4)

1983 : le forfait journalier met fin à la gratuité des soins, forfait qui ne cesse de monter ;

1991 : la loi Evin sous couverture d'**autonomie**, renforce finalement les pouvoirs du préfet pour fermer les lits et restructurer les établissements.

1995 : le **plan Juppé** prépare le mouvement de privatisation par l'obligation de d'austérité et confie les pleins pouvoirs budgétaires aux ARH (Agences régionales de l'Hospitalisation)...

2010 : Les ARH cèdent la place aux **ARS**, (Agences Régionales de Santé), au champ d'activité plus large, englobant la gestion de la médecine non hospitalière et intégrant les actions de l'État et de la sécurité sociale.

La casse de la sécurité sociale a été menée en diminuant ses ressources. **De gauche ou de droite**, chaque gouvernement a appliqué **2 principes autoritaires** : gestion libérale de la santé et réduction drastique des dépenses (fermetures d'hôpitaux, réduction des services, suppression massives d'emplois et de lits, etc.).

Le pouvoir applique d'un côté la RIGUEUR BUDGETAIRE pour les citoyens (*12,2 milliards d'économies sur les dépenses de santé depuis l'arrivée de Macron*) et de l'autre les PROFITS pour le privé qui INVESTIT.

Depuis, obsédés par les "coûts" des services publics et des "charges" pesant sur les entreprises, les gouvernements successifs ont voulu "optimiser" l'hôpital public et "rentabiliser" les soins, ce qui s'est traduit par 69 000 fermetures de lits depuis 15 ans (5), des salaires indignes pour les soignants, des choix stratégiques dangereux... et des Français plus vulnérables et moins bien soignés.

La capacité d'accueil des hôpitaux a diminué de 48 % en France (contre 21 % en Allemagne). Les ressources de la Sécurité Sociale ont été amputées par différentes décisions de l'État (ex. exonérations des cotisations patronales (6). Que Macron ait osé, au cœur de la crise, faire allusion aux « Jours Heureux » du programme du C.N.R., à l'origine de la Sécurité Sociale, est inadmissible !

De **bien commun**, la santé devient **source de profit** pour l'industrie pharmaceutique et d'enrichissement pour certains professionnels de santé (cliniques privées et secteur privé des hôpitaux). Ils ont **bien plus d'argent à faire avec la maladie qu'avec la prévention**.

L'administration et la gestion comptable ont pris le pas sur le soin et les relations médecin / patient.

Depuis des décennies et tout particulièrement ces derniers mois, les personnels soignants ont manifesté — et ont été sévèrement réprimés — pour nous alerter sur l'état de leurs conditions de travail.

1.3.2 - Une politique de recherche en souffrance

La recherche elle-même est en déshérence: baisse des budgets qui réduit le nombre des personnels de recherche et les conduit à passer une grande partie de leur temps à mendier des fonds, les liant davantage au privé. Certaines recherches ont commencé puis sont restées inachevées car non financées... par exemple celles sur les Coronavirus.

Le témoignage de Bruno Canard, spécialiste des coronavirus depuis vingt ans et directeur de recherche CNRS à Aix-Marseille, est édifiant : « **La recherche fondamentale est notre meilleure assurance à long terme contre les épidémies dues aux virus émergents, comme le coronavirus... Quand un virus émerge, on demande aux chercheurs de trouver une solution pour le lendemain, ensuite on oublie** » (7).

Notre système de santé, qui faisait la fierté de la France, n'est manifestement plus à la hauteur, en dépit de l'investissement personnel et de la compétence de nos professionnels.

1.3.3 - Une production délocalisée au service des intérêts privés

La production n'a pas été organisée en fonction de nos besoins vitaux, mais de l'intérêt immédiat de quelques-uns : des usines vitales, pour la santé (Plaintel pour les masques, Luxfer pour les bouteilles d'oxygène) ou dans d'autres secteurs (Alstom-Belfort, Remade-Poiley, Michelin-La Roche-sur-Yon, Whirlpool-Amiens) ont été cassées sans hésitation. Tout stock, dans le système néo-libéral, est considéré comme une perte d'argent.

Le plan "pandémie" a été abandonné au début du quinquennat de Hollande. La prise de conscience de la dépendance de la France en matière d'équipements et de médicaments par le gouvernement actuel a été bien tardive. Le stock de masques accumulés lors de la crise du H1N1 en 2009 par Roselyne Bachelot a été quasiment détruit par la ministre de François Hollande Marisol Touraine (conseillée par Jérôme Salomon) et jamais reconstitué depuis, alors même qu'un rapport de Santé Publique France réclamait en mai 2019 un milliard de masques. On est aujourd'hui (comme pour la plupart des médicaments) totalement dépendant de la Chine, dont la priorité n'est évidemment pas la France en cas de flux tendus ou de crise sanitaire. La situation est comparable pour les charlottes, les surblouses, les bouteilles d'oxygène, les respirateurs (dont 8 500 fabriqués en urgence sont inadaptés aux services de réanimation (ils n'ont servi qu'à faire redémarrer les usines de production d'automobiles concernées)).

(3) (voir la conférence du Pr Philippe Sansonetti (Collège de France) le 16 mars dernier.

<https://france.attac.org/actus-et-medias/les-videos/article/covid-19-ou-la-chronique-d-une-emergence-annoncee>

(4) <https://www.youtube.com/watch?v=EMQ3fNyMxBE>

(5) <https://www.humanite.fr/hopital-public-des-dizaines-de-milliers-d-emplois-et-69-000-lits-supprimees-en-quinze-ans-686427>

(6) <https://www.humanite.fr/exonerations-de-cotisations-cout-exorbitant-efficacite-douteuse-523868>

(7) <https://mrmondialisation.org/coronavirus-le-cri-de-colere-dun-chercheur-du-cnrs/>

2 - Une gestion erratique et autoritaire de la crise

2.1 – Surdité et incohérences

Il existait des signes d'alerte avant que l'épidémie déferle sur la France : le premier cas dans la province de Wuhan remonte au 19 novembre, la BBC publie un reportage sur l'infection le 3 janvier, la Chine partage la séquence complète du génome du COVID-19 le 15 janvier ; l'Italie est frappée avec 8 à 10 jours "d'avance" sur nous. Le gouvernement français n'a pas voulu agir préventivement, faisant au départ le choix de l'immunité collective, qui signifiait un nombre important de décès, essentiellement de personnes âgées.

Ainsi la crise a été minimisée à l'heure où d'autres pays donnaient l'alerte ; le 24 janvier, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, affirmait : « Les risques de cas secondaires autour d'un cas importé sont très faibles, et les risques de propagation du coronavirus sont très faibles ».

Le 31 janvier, la conseillère Santé de la présidence, Marie Fontanel, a quitté discrètement l'Élysée sans être remplacée, alors que l'OMS venait de déclarer « l'urgence de santé publique de portée internationale ».

Agnès Buzyn, qui affirmera le 17 mars avoir alerté le président sur la gravité de la crise le 11 janvier, a quitté son ministère le 16 février afin de mener campagne pour les municipales à Paris.

Le président a pris des décisions qui paraissent incohérentes (ex. soirée au théâtre le 6 mars ; fermeture des cafés, restaurants, cinémas, bibliothèques, etc., le 14 mars ; maintien des municipales du 15 mars ; fermeture des frontières le 17 mars, après nos partenaires européens).

Les mesures contradictoires se sont multipliées : demande de confinement, et en même temps appel à soutenir l'économie en encourageant les salariés à aller travailler, sans leur donner les conditions de protection (pas de masques, pas de gants, pas de gel hydroalcoolique)

La France, contrairement à d'autres pays européens, n'a pas mis en place de test massif de la population, pour isoler les malades et éviter la propagation du virus.

Seul l'élan de solidarité de la population (fabrication individuelle de masques et de surblouses, entreprises essayant de produire dans l'urgence du matériel médical) a permis de limiter les effets de la maladie, mais de nombreux soignants, personnes âgées et salariés y ont laissé leur vie faute de matériel pour contrer l'épidémie.

2.2 - Une gestion politique antidémocratique

Le verticalisme de Macron dans les prises de décisions est un désastre et nous affaiblit. Tout existe dans l'appareil d'État pour faire face à une pandémie... à condition d'utiliser les services publics existants et les institutions démocratiques !

Les citoyens n'ont pas été informés loyalement. On leur a caché par ex. la pénurie de masques en essayant de leur faire croire que ceux-ci étaient inutiles (jusqu'à ce que l'Académie de médecine affirme le contraire le 2 avril). Il a fallu un mois de plus pour qu'une partie significative de la population soit équipée.

Les promesses du début de la crise n'ont pas été tenues. Le pouvoir affirmait que si des nationalisations étaient nécessaires, on les ferait. Nous n'attendions pas de miracle... mais même Luxfer (Gerzat), fabricant de bouteilles d'oxygène, fermé il y a un an, n'a pas été nationalisé ! Quant à Air France et Renault, fleurons de l'économie française, ils restent privés et reçoivent de l'État des fonds considérables (l'emploi a bon dos), mais sans contreparties sociales et écologiques sérieuses et sans contrôle, alors que Lufthansa vient d'être nationalisée à 25 %. N'aurait-il pas fallu réquisitionner des usines pour mener la "guerre" contre le coronavirus ? redéfinir l'ensemble de la politique industrielle et environnementale ?

Macron décide de tout, pas toujours de façon loyale et cohérente. Le 29 février, il profitait d'un conseil des ministres extraordinaire sur le covid-19 pour faire passer en douce le recours à l'article 49-3 sur la réforme des retraites... avant de la "suspendre" le 18 mars. Il s'appuie sur le conseil "scientifique" – instance antidémocratique – quand ça l'arrange (durée du confinement), allant à son encontre quand ça lui déplaît (rentrée scolaire le 11 mai).

Le Parlement a vu son rôle négligé ; certes, on ne peut le réunir comme d'habitude, mais le format très réduit de ses séances actuelles ne permet pas l'expression des opinions. Le « vote » du 28 avril sur le déconfinement est une caricature : Édouard Philippe, en consentant à une séance sur le confinement, voulait qu'elle ait lieu sans vote, puis a dû accepter un vote immédiat après son discours, sans accorder un délai de réflexion d'un jour, pourtant demandé par l'opposition et des membres de la majorité.

La mise en place de l'application "Stop Covid" pose beaucoup de questions sur nos libertés. Même si elle a reçu le "feu vert" de la C.N.I.L., a-t-on vraiment la garantie d'un anonymat absolu et durable ? Ne vise-t-elle pas aussi à faire croire que c'est la technologie qui va régler le problème, face à une population jugée "irresponsable" ? N'encourage-t-on pas une société de défiance, et ne risque-t-on pas un détournement de données personnelles ?

Les personnels de santé n'ont pas été consultés dans la gestion de la crise : leurs cris d'alarme ont été ignorés (ou pire, réprimés) depuis des mois de grève ; aujourd'hui, leur glorification par le pouvoir, la larme à l'œil, est indécente.

Les autorités locales, pourtant à même, dans bien des cas, de décider utilement en fonction du contexte, n'ont pas eu les moyens de le faire. En revanche, on a redécouvert les municipalités depuis la mi-avril pour la mise en œuvre de la sortie de crise. Et une loi dégageant ministres et élus de leur responsabilité pénale pendant la durée de l'urgence sanitaire a été adoptée le 9 mai... ce qui est bien commode !

Les conflits d'intérêts se sont multipliés depuis longtemps parmi les autorités politiques et les médecins ou scientifiques qui conseillent le pouvoir. 9 des membres du Conseil scientifique et du Comité Consultatif National d'éthique ont touché 450 000 euros des labos (sur 5 ans) ; les membres français de l'OMS ont des rapports troubles avec les labos.

La mortalité dramatique dans les EHPAD est à mettre en parallèle avec les profits en hausse du groupe Korian, aujourd'hui attaqué par les familles puis par ses salariés. Depuis des années, on évoque la mise en place d'un

« 4^{ème} risque » ou « risque dépendance » couvert par la Sécu... mais on laisse le secteur privé se gaver en aggravant les inégalités face au grand âge.

Le discours martial du président a d'emblée prouvé qu'il ne s'agissait pas d'écouter les Français et de compter sur leur initiative, leur inventivité, leur altruisme, mais d'enrégimenter le pays. Il est la porte ouverte aux abus de pouvoir et à la limitation des libertés. L'appel aux bons sentiments et à la charité n'est qu'un moyen de manipuler les citoyens et de leur faire financer ce que l'État devrait prendre en charge, avec l'argent d'un impôt plus juste.

Cette gestion politique infantiliste (déjà perceptible à l'époque des Gilets Jaunes puis de la réforme des retraites), qui découle de la conviction de nos gouvernants d'être les seuls capables de savoir ce qu'il faut faire, débouche sur une crise de confiance.

Enfin, le rôle accordé à la police, à la surveillance et à la répression dans la mise en place et l'application du confinement (usage de drones ou d'hélicoptères, autojustifications écrites obligatoires de déplacement, pouvoirs accrus donnés aux forces de l'ordre ouvrant la voie à l'arbitraire, stigmatisation des "quartiers" et de la jeunesse...) a distingué la France d'autres "démocraties occidentales".

Certains médias, chaînes privées en continu (BFM, LCI, TF1) ou chaînes publiques, ont été le relais d'une "information" visant à faire porter la responsabilité de la propagation du virus à la population qui serait irresponsable, osant aller se promener en toute impunité ou s'entassant dans les rues. L'utilisation d'images tronquées par l'angle de vue faisait oublier que la plupart de nos concitoyens se sont comportés de manière responsable. La preuve en est le résultat actuel de l'état sanitaire. Ces mises en cause à répétition de nos concitoyens ont, avec la gestion policière de la population, conduit certains d'entre eux à la délation et montrent les effets négatifs d'un pouvoir autoritaire.

2.3 - Sous le confinement, les mesures anti-sociales

Attention aux mesures "exceptionnelles" introduites "temporairement" dans le droit du travail à l'occasion de la crise du Covid-19, qui réduisent les droits et la protection des salariés !

2.3.1 - Improvisation et incohérences

Le principe général a été le confinement... mais de nombreux salariés ont été appelés à travailler. La précipitation, dans cette situation inédite, a mis les salariés en danger :

- Alors que Muriel Pénicaud, ministre du Travail, promettait le 22 mars d'être "intraitable sur les mesures de protection", elle publiait un "guide" affirmant que le droit de retrait des salariés serait injustifié si les recommandations de son ministère étaient appliquées par l'employeur. Pourtant, le Code du Travail définit ce droit comme "individuel" (et pouvant être exercé par plusieurs salariés en même temps) en cas de "motifs raisonnables" ("danger grave et imminent, pour la vie ou la santé des salariés"). Elle a même traité de "défaitistes" les employeurs du bâtiment qui ont fait le choix de la protection des salariés.

- Le gouvernement a voulu ôter aux entreprises (ex. bâtiment) l'obligation de résultat en matière de sécurité des travailleurs, transformée en simple obligation de moyens, en contradiction avec le droit du travail.

- Il a aussi voulu déréglementer les mesures de prévention incombant aux employeurs par un "guide de bonnes pratiques" élaboré avec les organisations patronales. Ses recommandations, générales et abstraites, visent à décourager la saisine de l'Inspection du travail ou des Prud'hommes, en infraction avec l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 assurant la garantie des droits qu'elle affirme.

2.3.2 - Les ordonnances publiées le 25 mars dégradent les conditions d'emploi de millions de salarié-e-s.

- Les mesures favorisant le chômage partiel pour éviter les licenciements comportent bien des faiblesses : des salariés, en particulier dans les PME, ont été mis d'office en congés payés pour amortir les pertes de l'entreprise, l'employeur passant outre l'exigence d'un "accord collectif". La loi permet même à

l'employeur (jusqu'au 31/12) d'obliger ses salariés à poser 6 jours de congé dans la période qu'il choisit. Certains employeurs n'ont pas hésité à culpabiliser leur personnel pour qu'il pose des congés ou même donne des jours de repos aux personnels soignants, rebaptisés "jours de solidarité".

- Des pans entiers de l'économie (agriculture, transports...) sont autorisés à faire travailler leurs salariés jusqu'à 60 h par semaine, 12 h par jour, et à abaisser la durée du repos quotidien à 9 h, sans contrôle des cadences. Conséquences : recrudescence des maladies professionnelles, burn-out, licenciements pour inaptitude.

- Certaines entreprises mettent en chômage partiel leurs salariés... tout en exigeant d'eux le télétravail.

- Le recours au chômage partiel pour éviter les licenciements n'est plus à l'ordre du jour : Jean-Pierre Farandou, président de la S.N.C.F, a déclaré le 2 mai : "Si la reprise est lente... il ne sera pas anormal ou illogique d'ajuster le volume d'emploi au volume d'activité" !

- Ce sont les cotisations, les impôts, les prêts de l'État qui ont financé les mesures d'urgence. Aucun impôt exceptionnel sur les bénéficiaires ou dividendes n'est envisagé. Les pertes sont socialisées, pas les profits...

- Enfin, une part importante des travailleurs du privé, les plus précaires, en intérim ou occupant de "petits boulots", se sont retrouvés sans travail, et n'ont pas bénéficié des mesures de chômage partiel, d'où la hausse vertigineuse des sans-emploi.

2.3.3 - Les institutions chargées de s'assurer du **respect du droit du travail** ont été entravées dans leur action.

- Les Inspecteurs du Travail ont été confinés à domicile par leur hiérarchie, coupée du terrain. La Direction Générale du Travail leur a demandé une "approche pragmatique et compréhensive". Priés de se concentrer sur les situations les plus graves, sans protection (ex. masques), ils ont souvent réalisé leurs vérifications par simple entretien téléphonique avec les patrons. Les agents qui voulaient faire valoir les droits des salariés ont été rappelés à l'ordre, menacés de sanctions, voire mis à pied, comme Anthony Smith dans la Marne. Ils devraient bénéficier d'une garantie d'indépendance selon la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail.

- La justice prud'homale fonctionne en mode dégradé : la loi d'urgence sanitaire et les ordonnances ont fait disparaître des garanties importantes, comme le respect du contradictoire. Les audiences sont sans public et sans défenseur syndical. La juridiction des prud'hommes est déjà débordée de dossiers. Les saisines ont drastiquement chuté, les salariés jettent l'éponge devant les difficultés de procédure.

Ces mesures d'exception **s'inscrivent dans la durée**. L'état d'urgence sanitaire (qui inclut, par exemple, l'interdiction de manifester) a été prolongé en juin et juillet, bien après le pic de l'épidémie. Les mesures dérogatoires sur la durée du travail, les repos et congés resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre, soit 10 mois après le confinement !

Au discours de guerre contre le virus pourrait succéder un discours de guerre pour le redressement économique justifiant de nouvelles mesures exceptionnelles...

Sources des 2 1^{ère} parties : <https://www.mediapart.fr/journal/france/020420/masques-les-preuves-d-un-mensonge-d-etat> ; <https://m.facebook.com/luttessinvisibles/posts/895533637535772> (Bruno Canard) ; <https://www.mediapart.fr/journal/france/290420/tests-covid-19-la-defaillance-organisee-au-sommet-de-l-etat>

Mediapart ; Libération ; Agora vox ; Frustrationmagazine ; Marianne ; Bastamag ; Révolution permanente (NPA) ; site de la France Insoumise.

Principale source de la 3^{ème} partie : "Le droit du travail ne doit pas être confiné", tribune commune de l'intersyndicale CGT - CNT - FSU - SUD du ministère du Travail, du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la Magistrature ; site juritravail.com ; Liaisons sociales

3 – Plus jamais ça !

3.1 – Au plan national:

Cette crise sanitaire a révélé de façon encore plus forte ce qui se manifestait déjà dans le mouvement des Gilets jaunes, contre la loi Travail, et la réforme des retraites : des inégalités sociales de plus en plus fortes, un enrichissement constant des plus riches pendant que d'autres chôment et deviennent de plus en plus précaires. L'inégalité des conditions de vie, et le traitement différencié des populations dans l'accès aux soins comme dans la répression est aussi apparu au grand jour.

Le déconfinement se met en place, il sera progressif mais aussi lourd de menaces pour les citoyens car malgré de belles promesses, l'objectif du gouvernement et de ceux qui détiennent les leviers économiques est de continuer comme avant en relançant la même économie profondément insoutenable écologiquement et socialement. On le mesure déjà aux aides promises à diverses grandes entreprises (Air France, FNAC...) sans aucune contrepartie ni sociales ni environnementales. Nous voulons que s'engagent sans plus attendre des politiques publiques de long terme pour ne plus jamais revivre ça :

- Un plan d'urgence pour la santé avec des embauches de personnels, une augmentation et une amélioration des moyens d'accueil (hôpitaux, Ehpad, établissement médicaux sociaux), une augmentation substantielle des salaires, l'amélioration des conditions de travail...
- La garantie d'un revenu minimum pour tous. Des milliards d'euros sont mobilisés pour soutenir les entreprises sans garanties de maintien d'emploi ni de mesures pour le climat, mais rien n'est prévu pour les chômeurs, précaires, travailleurs indépendants intermittents du spectacle... La récente réforme de l'assurance chômage va encore aggraver la situation de ces travailleuses et travailleurs.
- Le respect du droit du travail, déjà récemment mis à mal : il faut empêcher que des reculs soient faits sur le temps de travail, les droits aux congés comme le réclame déjà le MEDEF.
- Le respect des droits fondamentaux : ils sont en danger, la surveillance généralisée des citoyens est avancée au nom de la sécurité, la répression, avec abus et violences policières, augmente régulièrement

À plus long terme nous demandons :

1. Un plan de **développement de tous les services publics**
2. Une **fiscalité bien plus juste et redistributive**, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.
3. Un plan de **réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services**, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique.

Une vingtaine d'organisation syndicales et associations ont proposé aux députés un plan de financement de la sortie de crise d'un montant de 128 milliards par an , avec 6 mesures concrètes :

- **Prélever une contribution exceptionnelle sur le patrimoine des 1 % les plus riches**
- **Rétablir et rénover l'impôt de solidarité sur la fortune**
- **Rétablir la progressivité de l'imposition des revenus financiers**
- **Supprimer les niches fiscales inutiles et les exonérations anti-écologiques**
- **Instaurer la taxation unitaire des multinationales pour lutter contre l'évasion fiscale**
- **Taxer l'ensemble des transactions financières**

Nous appelons à soutenir ces propositions, en signant notamment ces pétitions, et toutes les initiatives qui seront prises pour les faire aboutir.

3.2 – Au plan local

Au niveau de la commune il est possible d'agir pour aujourd'hui, et pour demain :

Dès maintenant :

1. État des lieux :

Il faut revoir les priorités de la commune à la lumière de cette crise, avec ses effets négatifs et positifs. Cela demande de faire un état des lieux :

- de la situation économique des habitants impactés par la crise : chômeurs, autoentrepreneurs, intérimaires...
- des conséquences financières sur le budget de la commune, avec les gains et les pertes dus à la crise.
- de la solidarité telle qu'elle s'est manifestée durant cette période dans la commune, avec de nouvelles perspectives d'entraide et de lien social.

2. Solidarité :

De nombreuses familles ou personnes isolées vont se retrouver sans ressources, ou avec de très faibles revenus : au stress lié au confinement et à la maladie, s'ajoute l'inquiétude financière pour les jours et les mois à venir.

La commune doit se donner les moyens d'intervenir en complément des aides qui seraient octroyées par l'Etat pour permettre à ces familles de subvenir à leurs besoins immédiats, avec des compléments de revenus. Les règles d'attribution claires doivent être définies et mises en œuvre en toute transparence.

Un plan d'urgence local doit être élaboré à l'initiative de la Municipalité, avec la participation des associations qui le souhaitent, pour :

- renforcer plus que jamais pour les personnes concernées l'accès à l'information sur leurs droits et les moyens d'y accéder. Les personnes fragilisées par cette situation doivent avoir une « visibilité » sur leur situation matérielle.
- obtenir des bailleurs sociaux un moratoire sur les loyers mis à mal par la loi Elan qui a fait peser sur les ressources des locataires la baisse des APL ; l'Etat doit leur apporter un fonds de soutien. Mais en attendant, la commune peut s'impliquer dans la demande de ce moratoire.

(cf <http://www.marciemmet.fr/2020/04/pour-un-moratoire-sur-les-loyers-pendant-la-période-d-etat-d-urgence-sanitaire.html>)

De nouvelles solidarités se sont manifestées durant cette période, des liens se sont créés, qu'il faut faire connaître aux Quetignois pour les faire durer dans le temps :

- isolement social et maintien des liens,
 - services de proximité (courses par ex.)
 - soutien psychologique
 - soutien matériel, y compris bénévolat auprès de structures fragilisées (ex. Pré Vert)
- Cependant ces solidarités ne doivent pas se substituer au travail des professionnels.

3. Soutien à l'emploi :

Dans la mesure de ses moyens techniques (accès à l'information, prêts selon besoins urgents, locaux...), la commune doit soutenir le retour à l'emploi de tous ceux qui sont fragilisés.

4. Santé :

Création d'une mutuelle communale pour permettre à tous ceux qui n'en ont pas d'être couverts.

5. Démocratie/ Libertés :

Plus que jamais, il est nécessaire que les élus partagent avec les habitants les préoccupations réelles de la population pour :

- susciter / poursuivre l'entraide
- mettre en relation besoins et propositions d'entraide : une plateforme dédiée pourrait se mettre en place.

La plus grande vigilance sera nécessaire de la part de tous pour sauvegarder les libertés publiques. La peur ne doit pas être utilisée pour mettre tous les habitants sous surveillance. Au lieu de la défiance, il faut encourager l'esprit de responsabilité. Pour cela l'information est essentielle. La crise sanitaire a révélé le grand esprit de responsabilité de la plupart d'entre nous. Il faut continuer dans cette voie.

6. Budget :

Ces propositions nécessitent de repenser les objectifs et les priorités du budget 2020, au besoin en effectuant une pause voire un abandon de certaines constructions, pour pouvoir se concentrer sur les besoins immédiats de la population.

À plus long terme :

Les priorités définies dans le programme de *Réinventons Quetigny* pour les élections municipales de 2020, comme par exemple l'étude de la mise en place d'un revenu minimum garanti, se trouvent encore renforcées à la lumière de cette pandémie.

Cette crise doit susciter des propositions et des perspectives nouvelles telles que :

1. l'accès à une alimentation saine, et en circuits courts. Cela demande de recenser les ressources locales, de créer les conditions de leur approvisionnement dans le respect des conditions de sécurité, d'aller vers une régie agricole communale (tout à fait jouable à Quetigny).
2. Un meilleur accès à la santé pour tous : se poser la question du rôle d'une commune dans une crise sanitaire. Quels liens avec les professionnels de santé du territoire ? Quelles informations à la population ? Quelles offres de santé ?
3. Accès à la scolarisation même en temps de crise : quels moyens matériels pour pallier au manque pour certaines familles (ordinateurs, impression de documents) ? Comment les obtenir ? Comment mobiliser des personnes pour assurer la continuité scolaire à distance ? Comment aider à établir le contact familles / enseignants ?
4. Accès à l'information autre que numérique : quels moyens pour ceux qui ne suivent pas Facebook ?
5. Quelle politique des transports ? Développement du vélo par ex, avec pistes cyclables/ prêts / moyens d'entretien accessibles, etc.